

SÉCHERESSE : Le département de Meurthe-et-Moselle est en situation d'alerte renforcée

MESURES DE LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU



Le lavage des véhicules est interdit
hors des stations de lavage



Le remplissage des piscines privées et publiques
est interdit hors raisons techniques ou sanitaires



Le nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses,
façades, ...) **est interdit** sauf par une entreprise de
nettoyage professionnelle ou une collectivité



L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts
publics et terrains de sport est interdit entre 9h
et 20h



L'irrigation des cultures par aspersion est interdit
entre 8h et 21h



La consommation d'eau des industries est réduite
(conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur)



ÉCONOMISER L'EAU,
C'est protéger la ressource
mais aussi réduire ses dépenses !

Pour rappel :

-  vigilance
-  alerte
-  alerte renforcée
-  crise